



## SOMMAIRE

---

- **9 avril : appel à la grève dans les secteurs de la santé et l'action sociale**
  - **[Invitation] La CGT et son UGICT : 50 ans d'histoire, une question d'avenir**
  - **Orange : la CGT obtient une victoire salariale pour 55 000 salariés du groupe**
  - **9 avril : appel à la grève dans l'enseignement supérieur**
  - **Safran : pas de nouvelles propositions salariales**
  - **La croissance dans une boule de cristal**
  - **Mobilisation unitaire des travailleurs sociaux après le meurtre d'un éducateur à Nantes**
  - **Grève unitaire pour les salaires dans le groupe BPCE**
  - **Bras de fer sur les ondes de Radio France**
  - **L'Unedic reconnaît une dégradation du service de Pôle emploi**
  - **Egalité salariale femmes-hommes : 48 entreprises sanctionnées**
  - **Concilier vies privée et professionnelle reste encore un défi pour les femmes**
  - **La maternité fait obstacle à la carrière d'une femme cadre sur trois**
  - **[PÉTITION] Pour mes droits à retraite complémentaire, je signe !**
  - **Le Grand Lyon négocie à coup de matraque !**
- 

## BILLET DE LA SEMAINE

### **Sécuriser l'emploi ou les licenciements ?**

Après trois éditions, dont la dernière fut marquée par le refus de la CGT notamment, de siéger en 2014 dans les ateliers pour marquer ses désaccords, place aux "conférences thématiques". Le gouvernement a choisi de mettre fin aux grands-

messes très formelles qui étaient surtout de grands exercices de communication. Place donc aux conférences thématiques.

Dès lors, de quoi pourrait bien accoucher la conférence thématique convoquée par le



ministre du Travail vendredi 3 avril prochain, pour faire le bilan de la loi sur la sécurisation de l'emploi. Si l'on en juge par les discours de François Hollande ou de Manuel Valls, il est question d'aller plus loin dans les réformes. Mais si on en garde l'esprit, cela veut clairement dire que le gouvernement souhaite amplifier, élargir, accélérer la flexibilisation du « marché du travail » tout en sécurisant juridiquement le patronat.

C'est en effet l'esprit des réformes de 2008 (rupture conventionnelle) et 2013 (loi de sécurisation de l'emploi) qui n'ont apporté aucun droit nouveau aux salariés à titre individuel comme à titre collectif au travers de leurs Institutions représentatives du personnel (IRP).

Or cela n'est pas encore suffisant pour le Medef qui estime dans un document transmis aux syndicats en amont de la conférence, qu'il faut aller "beaucoup plus loin" pour réformer le marché du travail et propose de faciliter les licenciements des salariés en CDI.

Le Medef se félicite que la France ait engagé une "mutation profonde de son modèle social refondé sur davantage de flexibilité" pour les entreprises et de "droits nouveaux" pour les salariés, mais il juge cette évolution "beaucoup trop lente pour stopper le décrochage économique" et appelle à "aller beaucoup plus loin, et sans attendre" avec une nouvelle réforme.

Le Medef propose d'insérer dans le contrat de travail en CDI des "motifs incontestables" de rupture qui priveraient de fait le salarié de tout recours devant les prud'hommes son licenciement pour les raisons préfixées, comme "une baisse du chiffre d'affaires" ou "la perte d'un marché". Les amis de Pierre Gattaz remettent aussi en selle leur proposition de "contrat de projet", un CDI à durée déterminée qui prend fin quand un projet est achevé. Et il demande aussi le plafonnement des indemnités accordées par les prud'hommes en cas de contentieux tranché en faveur du salarié.

Enfin, pour "éteindre tout risque de contentieux" aux prud'hommes, le Medef propose d'instaurer une "transaction": le salarié recevant des indemnités de licenciement, selon un barème préétabli, ne pourra plus contester son licenciement.

Ce ne sont que quelques-unes des revendications du Medef qui ne manquent décidément pas de cohérence, de pugnacité. Hélas il ne manque pas non plus d'oreilles complaisantes promptes à croire que les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain...

---

**9 avril : appel à la grève dans les secteurs de la santé et l'action sociale**

Appel à la grève pour les sages-femmes, personnels médico-techniques, directeurs d'établissements, masseurs-kinés, IADE,

orthophonistes, IDE, psychologues et personnels socio-éducatifs. Ces dernières années, chaque profession est mobilisée. Il est urgent de manifester tous ensemble. La cure d'austérité imposée par le gouvernement s'oppose à une juste reconnaissance de nos professions. Elle impacte aussi l'ensemble du système de santé et les patients.

**Rendez-vous, le 9 avril :**

Pour l'abrogation de la Loi Macron (banalisation du travail de nuit, en soirée et du dimanche avec risque de remise en cause des primes et indemnités).

Pour demander l'abandon du projet de loi Santé (obligation de regroupement des hôpitaux avec transfert d'activité et de personnel d'un établissement à l'autre).

Pour dénoncer l'austérité et ses conséquences sur l'emploi dans nos secteurs d'activité.

La ministre de la santé et le Premier ministre décident une saignée de trois milliards sur l'hôpital. C'est la déclinaison, dans notre domaine, du pacte de responsabilité imposant 10 milliards d'économie aux établissements de santé. Il est temps de réagir, de résister. 22 000 suppressions de postes en moins de 3 ans, c'est mettre l'hôpital en grande difficulté, c'est porter atteinte aux fonctions vitales de l'hôpital !

Avec tous les personnels des plateaux techniques, des services, établissements et structures du sanitaire et de l'action sociale, du public et du privé, exigeons la reconnaissance de nos compétences, des salaires à la hauteur de nos qualifications et responsabilités.

**[Invitation] La CGT et son UGICT : 50 ans d'histoire, une question d'avenir**



Dans le cadre de la célébration des 120 ans de la CGT, l'UGICT-CGT vous invite à l'inauguration de son exposition « *50 ans d'histoire : une question d'avenir* ».

Réalisée à l'occasion des 50 ans de l'UGICT-CGT, l'exposition reflète une continuité de problématiques à travers les époques et la ténacité mise en œuvre pour les traiter.

Cette exposition est avant tout le témoignage de notre syndicalisme spécifique dans la CGT sur des projets revendicatifs tels que la gestion démocratique et le management, la protection sociale et l'AGIRC, l'industrie et la recherche, les jeunes diplômés, l'égalité femmes/hommes...

**Inauguration le mercredi 22 avril à 12H00**

Dans le patio de la CGT à Montreuil. Présentation de l'exposition par Marie-José Kotlicki.

**Cette manifestation s'inscrit dans le cadre du colloque « Évolution du salariat, des qualifications, du travail : quelle CGT, pour quel avenir ? » organisée par l'UGICT-CGT.**

La CGT et le travail qualifié : hier, aujourd'hui, demain. L'objectif est de regarder comment les qualifications, le salariat, le travail ont ou vont évoluer, ainsi que la manière dont la CGT a apprécié ou apprécie les enjeux des transformations du travail qualifié (programme en cours de finalisation).

**Le mercredi 6 Mai 2015 de 14H00 à 17H30 Salle du CCN à Montreuil**

## **Orange : la CGT obtient une victoire salariale pour 55 000 salariés du groupe**

**10 ans de bras de fer et de bataille juridique. Le 3 décembre 2014, la Cour d'Appel de Versailles a condamné Orange qui doit désormais intégrer toutes les formes de Parts variables dans le calcul du 1/10 de congés payés**

### **Rappel des faits**

Depuis 2005, la CGT a obtenu que les Parts Variables Vendeurs (PVV) mensuelles soient intégrées dans l'assiette de calcul de l'Indemnité de congés payés et les salariés concernés ont été régularisés.

Mais, la direction a toujours refusé d'intégrer les Parts Variables Trimestrielles, Quadrimestrielles et Semestrielles (PV Managériales) dans l'assiette de calcul de l'Indemnité de Congés Payés (ICP).

Trois salariés CGT ont porté cette affaire devant les tribunaux, se sont pourvus en cassation et ont obtenu gain de cause.

### **La direction obligée de négocier**

Les 12 et 16 mars 2015, la direction a invité les organisations syndicales pour débattre des modalités d'application de ces jugements dans l'entreprise.

Ces échanges ont permis :

d'étendre, au titre de l'équité et de la cohérence, le calcul d'une indemnité de congés payés aux fonctionnaires et contractuels de droit public non cadres et cadres percevant une part variable,

d'obtenir un rappel correspondant à 10% des montants des PV perçues du 1er juin 2013 au 31 mai 2014, le versement sera effectif sur la paie de septembre 2015,

d'acter la modification du système de paie en 2016 qui intégrera toutes les formes de rémunérations variables dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés pour les Fonctionnaires et Salariés de Droit privé.

Certes, il s'agit de l'application partielle du jugement puisque les salariés de droit privé ont la possibilité d'obtenir, auprès des

tribunaux, un rappel sur 3 ans.

**La CGT a demandé, au titre de l'équité, que ces mesures soient appliquées à l'ensemble des filiales du groupe.**

## 9 avril : appel à la grève dans l'enseignement supérieur

**Les organisations syndicales sous-signées condamnent les politiques d'austérité et de démantèlement du service public, poursuivies par les différents gouvernements, et leurs conséquences désastreuses pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), l'ensemble des personnels et les étudiants. Ces politiques perpétuent les destructions d'emplois et la précarité, et accentuent la dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'études pour les étudiants. En particulier, les gels de postes et l'insuffisance des recrutements dans l'ESR privent d'accès à l'emploi de nombreux jeunes, en particulier docteurs.**

Les organisations syndicales sous-signées condamnent les politiques d'austérité et de démantèlement du service public, poursuivies par les différents gouvernements, et leurs conséquences désastreuses pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), l'ensemble des personnels et les étudiants. Ces politiques perpétuent les destructions d'emplois et la précarité, et accentuent la dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'études pour les étudiants. En particulier, les gels de postes et l'insuffisance des recrutements dans l'ESR privent d'accès à l'emploi de nombreux jeunes, en particulier docteurs.

Les organisations syndicales dénoncent une **baisse sans précédent du pouvoir d'achat**, qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

**Elles ne peuvent accepter la poursuite du gel des traitements** et pensions des fonctionnaires actifs et retraités, et la généralisation des primes individuelles en lieu et place des mesures de revalorisation des carrières.

Elles **rejettent le pacte de responsabilité** avec son plan « d'économies » de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, frappant en particulier l'assurance maladie, les hôpitaux, les dotations aux collectivités territoriales, toutes mesures dont l'objectif principal est la baisse de la «masse salariale» et la déstructuration des services publics. Les difficultés budgétaires s'aggravent dans l'ESR. La plupart des universités ont renoncé, faute de moyens, à embaucher sur les "1000 emplois créés par an" tant vantés par Madame Fioraso, les emplois décroissent sans cesse dans les EPST, les Universités ne connaissent toujours pas leur propre budget pour 2015, et l'Etat veut encore récupérer 100 M€, le ministère étant toujours à la recherche de 100M€ d'économies à faire, peut-être en puisant dans les réserves de certains établissements.

### **Elles demandent l'abandon de la Loi Macron qui démantèle**

**le Code du travail.** Cette loi ne peut que précariser encore plus les étudiants, nombreux à être salariés, et pourrait réduire en cas d'extension à la fonction publique les droits des personnels de l'ESR notamment en matière de travail de nuit et du dimanche.

**Aujourd'hui se développe un train de réformes tous azimuts et de multiples réorganisations au niveau territorial de la République.** Les fusions d'universités et la mise en place des COMUE remettent en cause le caractère national de l'ESR et conduisent à des concentrations/ désertifications selon les régions. Avec à la clé des mobilités forcées, créant un climat anxiogène chez les personnels confrontés à la diminution de l'emploi public et une restriction de l'offre d'enseignement de proximité pour les étudiants.

### **Les organisations soussignées de l'enseignement supérieur et de la recherche exigent :**

- l'arrêt des politiques d'austérité et d'aides sans conditions aux entreprises, renforcées par le Pacte de responsabilité. 6 milliards de Crédit d'Impôt Recherche = 100.000 emplois dans l'ESR ! ;
- la fin des suppressions et gels d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant la résorption de l'emploi précaire et le bon accomplissement de toutes les missions de recherche et d'enseignement ;
- des mesures budgétaires d'urgence pour les universités et les organismes de recherche ;
- l'arrêt des restructurations à marche forcée et maintien du caractère national des EPST ;
- des moyens supplémentaires pour lutter contre la précarité, démocratiser l'enseignement supérieur et garantir la réussite de tous les étudiants ;
- une hausse immédiate du pouvoir d'achat - qui passe par le dégel du point d'indice et par un rattrapage uniforme des pertes subies depuis des années – et une revalorisation des salaires et des carrières ;
- le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction Publique et les citoyens.

**Convaincues de la nécessité de luttes communes privé-public, les organisations syndicales appellent les personnels et les étudiants à assurer le succès de la grève interprofessionnelle du 9 avril et à manifester à Paris et partout en France.**

### **Safran : pas de nouvelles propositions salariales**

**Les salariés du groupe d'aéronautique et de défense se sont mobilisés à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, CFE-CGC**

### **et FO pour demander une hausse décente de leurs salaires, dans le cadre des NAO.**

Le 12 Mars, une mobilisation précédente avait vu plus de 10 000 salariés débrayer sur les 40 000 du groupe. Entre 1500 et 2000 salariés se sont rassemblés devant le siège de Safran, à Paris le 26 Mars, entre 300 et 500 à Toulouse (Microturbo). Des mouvements de grève ont été suivis à Turboméca Bordes, à Turboméca Tarnos, à MBD Bidos, à Sagem Montluçon, à Sagem Dijon, à Labinal Villemur, à Turboméca Buchelay.

Les coordinateurs de l'intersyndicale ont été reçus au siège à Paris à la mi-journée. Ils n'ont pu que constater qu'aucune proposition n'a été faite par la direction.

Le groupe affiche pourtant une bonne santé. Avec un chiffre d'affaires en progression de 7%, la direction ne souhaite pas dépasser 1,3 % d'augmentation, contre 3 % auparavant déclare un délégué syndical CGT de Microturbo. Les négociations ont été renvoyées dans les unités du groupe. Elles ont débuté vendredi. A suivre.

### **La croissance dans une boule de cristal**

**On se souvient de l'époque pas si lointaine où tous les mois le gouvernement, le chef de l'Etat nous annonçaient l'inversion de la courbe du chômage.**

Rappelé aux réalités, l'exécutif n'a pas pour autant renoncé à instillé une part de rêve dans sa communication. Surtout à la veille d'une nouvelle raclée électorale.

C'est ainsi que Le Premier ministre, Manuel Valls, a jugé vendredi 27 mars que la France pourrait atteindre plus vite que prévu une croissance de 1,5%, soit le niveau jugé nécessaire pour faire baisser le chômage. "L'Insee, les instituts ont tous dit quand on aura un niveau de croissance, autour de 1,5% c'est-à-dire en 2016, le chômage baissera. Moi je pense que ce niveau de croissance, nous pouvons l'atteindre avant", a-t-il déclaré sur Radio classique/iTELE. "Je l'espère", a-t-il ajouté.

### **Mobilisation unitaire des travailleurs sociaux après le meurtre d'un éducateur à Nantes**

**Depuis jeudi 19 mars, c'est la stupeur, l'incompréhension, la tristesse et la colère qui taraudent les salariés du Service Social de Protection de l'Enfance de Nantes et plus largement les travailleurs sociaux du pays après le meurtre d'un Éducateur Spécialisé dans l'exercice de ses fonctions.**

Pour les syndicats CGT, CFDT, FO, Sud, FSU et Unsa, "la mort de cet éducateur n'est pas un fait divers".

Dans un communiqué ils dénoncent " l'absence de reconnaissance à la hauteur de l'enjeu par les pouvoirs publics de ce drame professionnel" qui questionne les conditions d'exercice

du travail social en France comme en Loire-Atlantique. Ils dénoncent les conditions "d'urgence" dans lesquelles ils travaillent ainsi que l'augmentation de leur charge avec des budgets de plus en plus contraints. Ils soulignent que les personnels "sont trop souvent la cible d'insultes, de menaces et d'agressions de la part des publics en difficulté qu'ils accompagnent."

Las de cette dégradation de leurs conditions de travail, les salariés du travail social revendiquent des moyens financiers et humains pour les institutions afin de mener à bien les missions confiées ; la considération et la reconnaissance des métiers et des travailleurs du social.

Par exemple, le projet de réforme actuel des métiers du travail social vient à l'encontre de cette reconnaissance en réduisant la formation et la valeur du diplôme.

Les syndicats appellent toutes les travailleuses et tous les travailleurs du social et du médico-social à une grève et une manifestation jeudi 2 avril 2015 à 10H30, place François 2 à Nantes avec une marche en direction du palais de Justice, de la Préfecture et du Conseil Général. Des appels à la grève sont annoncés dans chaque établissement privé et public.

## **Grève unitaire pour les salaires dans le groupe BPCE**

**Un mouvement de grève unitaire a eu lieu mardi 24 mars dans toutes les entreprises du Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Foncier, Crédit Coopératif, Natixis, BPCE S.A, Banque Palatine...) à l'appel de l'intersyndicale réunissant l'ensemble des organisations syndicales.**

Elles revendiquent « de meilleures conditions de travail, une politique salariale juste et motivante, un service à la clientèle correspondant véritablement aux valeurs coopératives du groupe ».

C'est la première fois depuis la naissance du groupe bancaire en 2009 qu'une intersyndicale aussi large (CFDT, Unsa, CGT, CFTC, FO, CFE-CGC/SNB, SUD Solidaires) appelle à un mouvement de cette ampleur dans tout le groupe.

Cet appel survient après l'échec des négociations salariales dans les deux principales branches, Banque Populaire (BP) et Caisse d'Épargne (CE), où aucune augmentation générale n'a été accordée pour 2015. Cela alors même que de source syndicale, on apprend que le PDG de la Caisse d'Épargne, François Pérol, bénéficierait d'une part variable de 850 000 euros.

## **Bras de fer sur les ondes de Radio France**

**Les syndicats de Radio France ont décidé vendredi 27 mars, au neuvième jour de leur grève, de reconduire ce mouvement jusqu'à ce lundi 30 inclus au risque de perturber la couverture dimanche du second tour des élections départementales.**

Alors que, selon les syndicats CGT de Radio France, la

négociation semblait un peu progresser et après des propositions écrites de l'intersyndicale, la direction est revenue vendredi à 22h30 avec une version de protocole en recul par rapport à la version précédente !

Les gros points bloquants portent sur les effectifs du service accueil et sécurité, la question des externalisations rampantes à la direction de l'établissement, les effectifs de France Bleu et l'avenir des formations musicales.

La direction ne semble pas prête à revoir l'intersyndicale avant lundi 11h30. Les personnels doivent se retrouver en assemblée générale ce lundi pour décider des suites du mouvement. Le Premier ministre Manuel Valls avait mis un peu plus la pression sur le PDG du groupe Mathieu Gallet vendredi, en souhaitant "que cette grève s'arrête et que le dialogue social reparte sur de bonnes bases". Il avait aussi demandé au patron du groupe "des propositions pour redresser Radio France" et d'"assumer pleinement ses responsabilités".

### **L'Unedic reconnaît une dégradation du service de Pôle emploi**

**Selon un document mis en ligne vendredi par l'Unédic, Pôle emploi n'a pas atteint ses objectifs en termes d'indemnisation des demandeurs d'emploi en 2014 et selon les trois indicateurs mesurés par l'Unédic dans son tableau de bord de l'assurance chômage la « comparaison des résultats de 2014 avec ceux de 2013 fait constater une dégradation du service de l'indemnisation".**

Premier indicateur : le délai de traitement des demandes d'allocation. Fin 2014, Pôle emploi a affiché un "taux de décisions en moins de 15 jours" de 89,5% (-2,9 points par rapport à fin 2013). En moyenne annuelle, le taux s'est établi à 92,2%, en-dessous de l'objectif de 95%.

Deuxièmement, Pôle emploi a réalisé, fin 2014, 86,3% de "premiers paiements dans les délais" (-2,3 points), et 88,9% en moyenne annuelle. L'objectif était de 93%.

Enfin, la "qualité de traitement des demandes d'allocation" s'est établie à 88,4% (-1,0 point), alors que la cible était 92%. Il s'agit du pourcentage des dossiers d'indemnisation traités sans anomalie.

Pour ce dernier indicateur, "Pôle emploi explique une partie de la dégradation par une plus grande rigueur dans la mise en œuvre des opérations de contrôle. Toutefois, la part de cet impact est difficilement appréciable", selon l'Unédic.

### **Egalité salariale femmes-hommes : 48 entreprises sanctionnées**

**Le ministère des Affaires sociales a annoncé vendredi 27 mars qu'environ 1.500 entreprises ont fait l'objet d'une mise en demeure et 48 ont été sanctionnées pour ne pas avoir**

**respecté leurs obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Notamment depuis fin 2012, les entreprises doivent négocier des accords ou présenter des plans d'action afin de faire progresser cette égalité en leur sein, sous peine de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

Selon le ministère, une majorité des entreprises mises en demeure ont "régularisé leur situation en quelques mois", les autres ne peuvent plus être candidates aux marchés publics, rappelle le ministère.

## **Concilier vies privée et professionnelle reste encore un défi pour les femmes**

**Selon un sondage Ipsos/Elle Active publié jeudi 26 mars, 64% des femmes affirment se débattre pour trouver une solution de garde en cas de maladie d'un enfant, contre 7% des hommes.**

Que ce soit pour les activités extra-scolaires, vacances, gestion des urgences à l'école, devoirs, beaucoup de femmes avouent organiser tout, toutes seules et près d'une mère active sur deux (45%) affirme ne pas pouvoir compter sur son conjoint en cas d'urgence concernant un enfant, et 51% des femmes cadres supérieures.

Une femme sur quatre reconnaît également avoir déjà refusé une promotion professionnelle en raison des problèmes d'organisation et de garde d'enfants. 31% ont aussi constaté des effets négatifs sur leur évolution au sein de l'entreprise après un congé maternité.

## **La maternité fait obstacle à la carrière d'une femme cadre sur trois**

**Environ un tiers de femmes cadres ont vécu leur maternité comme un obstacle professionnel, selon une étude publiée mardi 24 mars par l'association "A compétence égale".**

Ainsi, près d'un quart des mères affirment avoir été écartées de prises de décisions auxquelles elles avaient l'habitude de participer, à leur retour de congé maternité. Une forte proportion de femmes cadres estiment avoir été pénalisées par leur grossesse, quand d'autres ont reporté ou renoncé à un projet d'enfant pour des raisons professionnelles (un tiers des mères de moins de 45 ans).

## **[PÉTITION] Pour mes droits à retraite complémentaire, je signe !**



La CGT et son Ugict lancent une campagne de pétition en ligne pour permettre aux salariés de peser sur les négociations en cours sur les régimes de retraite complémentaires des non cadres (ARRCO) et cadres (AGIRC). Elles ont débuté le 17 février dans un climat de forte

tension.

En effet, ces deux institutions essentielles de notre système de retraite connaissent un lourd problème de financement, aggravé depuis 2009 par la crise et par le refus patronal d'augmenter le montant des ressources allouées aux régimes.

Dans cette nouvelle séquence de négociations, la partie patronale avance avec une série de propositions qui visent toutes à réduire le niveau de protection sociale et même à remettre en cause le statut cadre en proposant la fusion des deux régimes.

**SIGNER LA PÉTITION sur [cgt.fr](http://cgt.fr)**

**Pour mes droits à retraite complémentaire, je signe !**

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC versent aux salariés du secteur privé de 25 % à 56 % de leur retraite totale. Ils concernent 18 millions de cotisants et 12 millions de retraités.

Le rétablissement de leurs équilibres financiers, menacés à court terme, revêt donc à mes yeux la plus grande importance.

Je m'oppose à tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite et à tout nouvel abattement appliqué sur le montant des retraites complémentaires.

Je m'oppose à la dégradation du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière. Je demande que des mesures (dont les impacts financiers ont été mesurés par la direction technique des régimes AGIRC et ARRCO) soient immédiatement adoptées pour résorber les déficits et préserver le niveau des pensions sans reculer l'âge de la retraite :

1. **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.** Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.

2. **Une augmentation de la cotisation AGIRC** pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire : soit 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour un salaire mensuel de 4 000 € brut. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.

3. **L'élargissement de l'assiette de cotisation** aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc.)

4. **Pour les cadres à bas salaire**, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non-cadres.

5. **La mise à contribution des dividendes** versés par les entreprises aux actionnaires.

La mise en œuvre de ces propositions permettrait non seulement de rétablir les équilibres financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC mais aussi de dégager des excédents pour améliorer les futurs droits à retraite.

## **Le Grand Lyon négocie à coup de matraque !**

**Les agents grévistes de la métropole de Lyon ont été violemment expulsés par les forces de polices, lundi 23 mars, alors qu'ils manifestaient contre la dégradation des conditions de travail. Bilan : plusieurs blessés, des interpellations et des convocations par la police.**

Plus d'un millier d'agents du Grand Lyon étaient en grève, ce lundi 23 mars 2015, suite à un appel unitaire CGT, CFDT, CFTC, CGC, FAFPT, FO, SUD, UNSA. Les forces de l'ordre ont alors été envoyées pour expulsés les manifestants rassemblés à l'Hôtel de la Métropole, rue du Lac, dans le 3e arrondissement de Lyon. Etant donnée la violence de l'intervention, plusieurs militants ont été blessés, dont un grièvement.

Alors que certains militants ont été interpellés par la police et sont convoqués ce mercredi 25 mars, la fédération CGT des services publics et l'[union départementale CGT du Rhône](#) « dénoncent l'utilisation des forces de police en lieu et place de la négociation. » et « exigent du Conseil de la métropole et de son Président d'être à l'écoute des agents et d'être des acteurs d'une véritable négociation. »

Dans un [communiqué de presse diffusé le 24 mars 2015](#), la fédération CGT des services publics interpelle le gouvernement et le préfet et exige une enquête sur ces violences policières, ainsi qu'« une intervention immédiate auprès de Gérard Collomb pour que celui-ci respecte les lois de la République et ouvre enfin le dialogue prévu par les textes. »

Rappelons que la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale unique en son genre, née le 1er janvier 2015 de l'absorption du conseil général du Rhône par le Grand Lyon – la communauté urbaine qui réunit Lyon et la plupart des villes environnantes.

Cela fait plusieurs mois que les agents territoriaux des deux collectivités dénoncent l'absence de réelles négociations sur les conditions de la mise en place de la métropole. Ils étaient d'ailleurs déjà été en grève le 6 novembre 2014. Ces négociations semblent pourtant indispensables puisque les agents provenant des deux collectivités ne sont pas sous le même régime concernant aussi bien le temps de travail que les rémunérations.